



## **Propriété Berger-Coupry : consolidation du réseau d'aires protégées**

**Québec, le 25 juillet 2022** – La Fondation de la faune du Québec est fière d'avoir soutenu le projet d'acquisition d'une propriété à haute valeur écologique située à Bolton-Est par l'organisme de Conservation des vallons de la Serpentine (CVS). En procédant à l'acquisition de la propriété Berger-Coupry, d'une superficie de 28,38 hectares, CVS permettra la consolidation des aires protégées du secteur du mont Chagnon.

Ce projet vise la protection de milieux naturels abritant, entre autres, une partie de l'habitat de la paruline du Canada, de la tortue des bois ainsi que de nombreuses chauves-souris en situation précaire. La fragmentation et la destruction des habitats qui résultent des activités humaines, dont le développement résidentiel, sont considérées comme des causes majeures de l'érosion de la biodiversité. La réduction de la taille des habitats fauniques et l'augmentation de leur isolement nuisent, à long terme, à la viabilité des populations fauniques qui y vivent. Ainsi, la conservation de grands blocs forestiers non fragmentés et la connectivité entre eux favorisent le maintien d'habitats au sein d'un paysage, et par conséquent le maintien de la biodiversité.

« La propriété Berger-Coupry est située au cœur d'un noyau de conservation dans le secteur du mont Chagnon. Elle représente un maillon essentiel dans la protection, à perpétuité, de milieux naturels du réseau écologique permettant le maintien d'un lien entre les aires protégées du mont Sutton et du Parc national du mont-Orford », mentionne Christine Bélanger, gestionnaire principale, programmes et développement à la Fondation de la faune du Québec.

« Depuis plusieurs années, nous discutons avec MM. François-Xavier Berger et Jean-Marc Coupry afin de protéger une partie de leur propriété traversée par le ruisseau de la Serpentine. En finalisant cette acquisition, nous consolidons un secteur où plusieurs propriétés sont aussi protégées par notre organisme », souligne Françoise Bricault, secrétaire-trésorière pour l'organisme Conservation des vallons de la Serpentine.

« Conservation de la nature Canada (CNC) se réjouit de l'initiative de conservation de ce milieu forestier. C'est une grande réussite de protéger des milieux naturels pour la faune et la flore, et, connaissant la grande importance de ce corridor écologique dans la région, cette acquisition est d'autant plus essentielle. Les fonds du Partenariat pour les milieux naturels sont d'une grande aide aux organismes de conservation du Québec pour protéger nos écosystèmes d'intérêt et CNC est très fier d'en être l'intermédiaire », affirme Cynthia Patry, chargée de projets pour les montagnes Vertes du Nord à Conservation de la nature Canada au Québec.

L'acquisition de la propriété Berger-Coupry a été facilitée, en partie, grâce au programme [Protéger les habitats fauniques – volet I Protection](#) de la Fondation de la faune, ainsi que par le [Projet de partenariat pour les milieux naturels \(PPMN\)](#) de Conservation de la nature Canada (CNC), à qui le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a octroyé une aide financière de plus de 53 millions de dollars sur quatre ans. Rappelons que le programme [Protéger les habitats fauniques – volet I Protection](#) a pour objectif de soutenir les initiatives de protection des habitats à haute valeur faunique par la conclusion d'ententes de conservation ayant une portée juridique avec des propriétaires de terres privées.



La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

[Conservation de la nature Canada \(CNC\)](#) est la force rassembleuse au pays pour la sauvegarde de la nature. Par la conservation permanente de vastes territoires, CNC apporte des solutions à la double crise du déclin rapide de la biodiversité et des changements climatiques. Partenaire de confiance, CNC œuvre aux côtés de particuliers, de communautés, d'entreprises et de gouvernements afin de protéger et veiller sur nos aires naturelles les plus importantes. Depuis 1962, CNC a mobilisé la population canadienne pour conserver et restaurer plus de 15 millions d'hectares. Au Québec, près de 50 000 hectares ont été protégés. CNC est un organisme de bienfaisance enregistré. Avec la nature, CNC crée un mode prospère.

Le [Projet de partenariat pour les milieux naturels \(PPMN\)](#) est une subvention de plus de 53 millions de dollars échelonnée sur quatre ans, accordée par le MELCC à CNC. Il prévoit, par l'établissement de partenariats financiers avec les organismes de conservation de la province, un soutien à la réalisation d'initiatives de conservation volontaire en vue d'assurer la protection de milieux naturels d'intérêt. Le PPMN vise ainsi à développer et à consolider le réseau québécois d'aires protégées situées en terres privées.

**Informations :**

M<sup>me</sup> Mylène Bergeron

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

418 575-5728

[mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca](mailto:mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca)